

« Nos engagements reposent sur l'écoute et l'accompagnement dans la prévention des difficultés »

Dans un contexte économique instable, les commissaires aux comptes restent des acteurs clés de vigilance et d'accompagnement. À la CRCC Versailles-Centre, qui couvre dix départements et rassemble 1 700 confrères, diversité des pratiques et engagement de terrain priment. Emmanuel Cordier et Valentin Ryngaert, président et premier vice-président, présentent leur vision engagée de la profession : prévention des difficultés, essor des missions de durabilité et priorités de mandature placées sous le signe de la bienveillance.



L'EXPERT. Pouvez-vous nous présenter la CRCC Versailles et du Centre ?

Emmanuel Cordier. La CRCC Versailles et du Centre est née d'un regroupement stratégique, impulsé par la loi Pacte, entre les compagnies de Versailles, Orléans et Bourges. Aujourd'hui, nous couvrons dix départements, de l'Ouest parisien jusqu'au centre de la France, avec un ressort judiciaire qui s'étend sur trois cours d'appel : Versailles, Bourges et Orléans. Notre territoire est à la fois très urbain, avec les Hauts-de-Seine et les Yvelines, et plus rural, avec des villes comme Chartres, Orléans ou Bourges. Nous représentons environ 1 700 commissaires aux comptes, personnes physiques, et bien plus si l'on inclut les personnes morales. Notre force réside dans cette diversité qui va des indépendants aux grands cabinets membres de réseaux internationaux, en passant par des structures de taille intermédiaire. >

➤ **L'EXPERT. Quels sont les axes majeurs de votre mandature ?**

E. C. Notre mission consiste à fédérer, former, et accompagner nos confrères pour qu'ils puissent exercer leur métier avec excellence, tout en répondant aux enjeux contemporains. Notre ambition est aussi territoriale. Nous voulons être au plus près de nos confrères, où qu'ils se trouvent. À Paris ou en Île-de-France, l'offre de formation est pléthorique, mais à Orléans ou à Bourges, l'accès est plus complexe. Nous organisons donc des événements décentralisés, comme notre dernière assemblée générale à Olivet, qui a réuni plus de 120 professionnels. Notre objectif est de garantir une proximité et une égalité d'accès aux ressources, quelles que soient les spécificités locales.

Nos engagements reposent sur l'écoute et la défense de tous les professionnels, et surtout sur l'accompagnement dans la prévention des difficultés. Ainsi, nous avons mis en place un « guichet unique » d'information sur la prévention, en partenariat avec les CCI et les Tribunaux des Activités Economiques, en lien également avec la DGFIP et la Banque de France. Cette initiative vise à simplifier l'accès à l'aide pour les chefs d'entreprise en difficulté, car une entreprise en bonne santé, c'est aussi un écosystème économique plus résilient.

L'EXPERT. Vous avez fait de la santé mentale au travail un thème prioritaire. Pourquoi ce choix ?

Valentin Ryngaert. La santé mentale est la grande cause nationale en 2025 et aussi un enjeu crucial pour notre profession. En effet, les commissaires aux comptes sont des chefs d'entreprise et à ce titre, ils sont soumis à des responsabilités immenses : signature des comptes, gestion des équipes, pression économique, etc. Le stress est omniprésent et il peut entraîner des conséquences graves, tant pour les professionnels que pour leurs collaborateurs. D'où l'importance de nos journées institutionnelles : elles favorisent le dialogue, la détection des fragilités et la mise en réseau pour trouver des

solutions. L'un de nos axes prioritaires est de soutenir nos confrères et consœurs en difficulté, par la formation, l'entraide et l'écoute mutuelle. Ainsi, nous avons organisé des ateliers avec des experts pour sensibiliser nos confrères aux effets physiologiques et psychologiques du stress, et leur donner des outils concrets : gestion du sommeil, nutrition, exercices de respiration, mais aussi réflexion sur le sens de leur métier.

Les retours des confrères ont été très positifs. Nous comptons donc poursuivre dans cette voie, en impliquant aussi les autres professions réglementées préoccupées par ces enjeux.

L'EXPERT. Comment détectez-vous les situations de détresse des dirigeants de cabinet ?

V. R. Avec Emmanuel, nous recevons tous les deux un certain nombre de confrères en difficulté. Nous les détectons notamment lorsqu'ils ne sont pas à jour de leurs différentes obligations vis-à-vis de notre CRCC. C'est l'occasion d'un échange pour comprendre ce qui leur arrive. Il peut y avoir des raisons qui expliquent qu'ils soient débordés. Nous leur expliquons les outils que

la Compagnie régionale met à leur disposition. Par exemple, ceux qui n'arrivent pas à faire leur formation obligatoire : nous leur rappelons que nous offrons de nombreuses formations. Je précise que nous proposons tous les premiers jeudis du mois une heure et demie de formation aux commissaires aux comptes de notre ressort. Mais nous pouvons aussi détecter des confrères qui sont noyés sous l'activité, qui ont des clients qui leur posent des problèmes ou qui ne les payent pas. Nous les soutenons particulièrement et les mettons en contact avec d'autres confrères capables de les accompagner. Par ailleurs, nous sommes partenaires de l'APESA (*), une association d'aide aux chefs d'entreprises se trouvant dans une situation de détresse. Cette démarche permet d'actionner des dispositifs d'urgence et de dire aux dirigeants : « *Vous n'êtes pas seuls, vous pouvez trouver de l'aide.* »

Nous devons rester à la pointe, notamment sur les questions de durabilité et de transformation numérique





Valentin Ryngaert

Premier Vice-Président de la CRCC de Versailles
et du Centre

L'EXPERT. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre action sur le territoire à l'égard du secteur non marchand, notamment les associations ?

E. C. Effectivement, nous intervenons énormément sur le secteur associatif ainsi que sur celui de l'économie sociale et solidaire. Les associations sont le ciment de nos territoires. Elles créent du lien, portent des projets sociaux, culturels, environnementaux, mais elles sont aussi soumises à des règles comptables et de transparence. Notre rôle est double : rassurer les financeurs, notamment les communes, sur la bonne utilisation des fonds versés, et aider les associations à se structurer. En effet, lorsque vous êtes maire et que vous accordez des subventions à une association, vous voulez avoir l'assurance que cet argent est bien utilisé. Le commissaire aux comptes a alors pour rôle de rappeler les règles sur

la comptabilité, le contrôle interne, afin d'éviter les fraudes. Car une association bien gérée, c'est une association qui dure et qui continue à servir l'intérêt général. Ces missions font aussi partie des priorités de notre mandature : travailler avec toutes les parties prenantes, entreprises ou secteur non marchand.

L'EXPERT. Comment abordez-vous la question de la durabilité et des missions afférentes ?

E. C. La moitié des commissaires aux comptes de notre région détiennent aujourd'hui le visa durabilité, soit environ 750 CAC sur les 1 500 qui l'ont obtenu. C'est un chiffre significatif, qui reflète un fort engagement local, malgré le contexte parfois instable des textes européens. Il faut savoir que la Compagnie régionale de Versailles et du Centre bénéficie en son sein des cabinets les plus importants en taille, qui sont déjà en action depuis plus d'un an sur ces sujets et qui ont déjà réalisé des rapports de durabilité.

Nous partageons également des retours

d'expérience pour outiller et former les confrères, notamment autour de la norme VSME, pensée spécifiquement pour les PME. Nous constatons une progression constante des inscriptions aux formations, preuve que la profession croit à l'importance de ces enjeux.

L'EXPERT. La remise en cause de la CSRD n'a-t-elle pas freiné cet élan ?

E. C. Non, même si l'application des textes européens relatifs au développement durable a été repoussée, le marché, les banques et les appels d'offres imposent de facto l'application de critères ESG. Les entreprises comprennent que, pour accéder à un financement moins cher ou décrocher certains marchés, elles doivent démontrer leur engagement RSE. Ce sont des leviers d'attraction >

- › vité, de recrutement, mais aussi de compétitivité. Le consommateur, comme le marché, impose progressivement ces exigences, bien au-delà de la simple conformité réglementaire. Nous n'avons donc aucune inquiétude sur le développement de ces missions dans les années à venir.

L'EXPERT. L'intelligence artificielle (IA) transforme tous les secteurs. Comment la CRCC de Versailles et du Centre accompagne-t-elle ses membres dans l'intégration de ces nouvelles technologies ?

E. C. L'intelligence artificielle n'est pas une nouveauté pour les commissaires aux comptes. Nous utilisons des outils d'analyse de données, de détection d'anomalies ou de gestion des flux depuis des années. Ce qui change aujourd'hui, c'est l'accélération et la démocratisation de ces technologies, notamment avec l'IA générative. Notre rôle est double : former nos confrères à ces outils, tout en les sensibilisant à leurs limites et à leurs risques.

L'EXPERT. L'usage croissant de l'IA dans les entreprises n'introduit-il pas de nouveaux risques pour l'auditeur ? Comment assurez-vous l'« auditabilité » de systèmes de plus en plus opaques ?

E. C. C'est effectivement un défi majeur qui requiert une évolution rapide de nos compétences. L'auditabilité des algorithmes est une préoccupation centrale. Nous devons former nos confrères non seulement à l'utilisation des outils d'IA pour l'audit, mais aussi à la compréhension et au contrôle des systèmes d'intelligence artificielle mis en place par nos clients. Il s'agit de s'assurer de la fiabilité, de l'absence de biais et de la traçabilité des données traitées par ces systèmes. C'est une mission complexe, mais indispensable pour maintenir la confiance dans l'information financière et extrafinancière.

L'EXPERT. Comment percevez-vous le climat institutionnel et politique actuel ? Avez-vous des revendications particulières ?

V. R. Le contexte est marqué par une certaine défiance envers les institutions, parfois exces-

sive selon nous. Pourtant, de nombreux dispositifs publics et partenariats fonctionnent très bien, mais cela se dit peu. Nous réunissons régulièrement DGFIP, Banque de France, CCI, avocats et experts-comptables, pour dialoguer et trouver ensemble des réponses aux difficultés rencontrées par les entreprises. Nous ne demandons qu'à faciliter leur accès à l'aide effective, tout en assurant une présence forte, partenariale, dans tout le tissu économique et associatif.

L'EXPERT. Quels sont

les grands défis qui attendent les commissaires aux comptes dans les années à venir ?

E. C. Le premier défi, c'est l'adaptation permanente. Les réglementations évoluent, les attentes des entreprises et des parties prenantes aussi. Nous devons rester à la pointe, notamment sur les questions de durabilité et de transformation numérique. Le second, c'est la formation. Nous avons créé notre propre école, Sup'Expertise, en partenariat avec la CRCC de Paris et l'Ordre des Experts-Comptables de Paris-Île-de-France, avec pour objectif de préparer

les jeunes professionnels aux enjeux de demain, tout en accompagnant les auditeurs expérimentés dans leur montée en compétences. Enfin, il y a l'enjeu de la confiance. Les commissaires aux comptes sont des garants de la transparence et de la fiabilité de l'information financière. Dans un monde de plus en plus complexe, notre rôle est de renforcer cette confiance auprès des entreprises, des investisseurs, et de la société tout entière.

V. R. Et n'oublions pas l'humain. Notre profession repose sur des valeurs fortes : l'intégrité, l'indépendance, l'esprit critique. Ces valeurs doivent rester au cœur de notre action, quels que soient les outils ou les technologies que nous utilisons. Car au final, c'est l'humain qui fait la différence.

“
Notre profession repose sur des valeurs fortes : l'intégrité, l'indépendance, l'esprit critique
”



(*) APESA : Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe 3114, numéro national de prévention - www.apesa-france.com